

Dialogue politique en préparation de la 4^{ième} Conférence des Nations Unies sur les pays moins avancés à l'occasion du nouveau Rapport du BIT sur le thème «Croissance, Emploi productif et Travail décent»

LES PMA ET LE TRAVAIL DECENT :

Quelques perspectives syndicales pour l'Afrique

Par

Kouglo Boèvi LAWSON BODY, CSI- AFRIQUE

New York, 29 Mars 2011

I- Contexte de l'action syndicale de la CSI-Afrique en matière de travail décent

Sur les 48 PMA dénombrés, 33 se retrouvent en Afrique et constituent plus de 62% des 53 pays que compte le continent. Ces pays sont caractérisés par des économies prédominées par une agriculture de subsistance et une économie informelle qui occupent plus de 80% des travailleurs. Ceux-ci, majoritairement des jeunes et des femmes sont le plus souvent soumis à des conditions particulièrement précaires et vulnérables : revenus médiocres et irréguliers pour des longues heures de travail ; exclusion de la protection de la législation du travail et de la protection sociale.

La CSI-Afrique note cependant que la plus fondamentale de toutes les opportunités économiques demeure être l'emploi ou le travail. En Afrique, il ressort que parallèlement au travail salarié qui occupe relativement peu de travailleurs, une bonne partie des populations opèrent dans l'économie informelle où ils travaillent à leur compte dans des conditions de faibles rémunérations, ce qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins essentiels. Or, il faut un travail décent pour être à l'abri de la pauvreté.

La crise économique et financière mondiale a aggravé les déficits d'emplois et de travail décent en Afrique. Fort de ces constats, la CSI-Afrique estime que le faible niveau d'emploi décent sur le continent serait l'une des causes de la dégradation des conditions de vie des travailleurs et de l'incidence élevée de la pauvreté. L'Afrique doit donc rendre la croissance plus favorable à l'emploi, au travail décent et plus favorable aux pauvres pour atteindre l'OMD1 (*la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et la faim*) prévu pour 2015.

Le travail décent, concept défendu depuis plusieurs années par l'OIT, s'est imposé ces dernières années comme une question centrale des politiques socio-économiques et des stratégies de développement aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau international. L'Afrique n'est pas de reste. L'Union Africaine y a consacré en 2004 et 2009 des rencontres spéciales avec une forte implication des acteurs sociaux. D'une manière spécifique, l'OIT a organisé plusieurs concertations continentales sur le thème. Le symposium de Ouagadougou de décembre 2009 et le colloque de Yaoundé d'Octobre 2010 sur le travail décent, sont les initiatives les plus récentes.

En matière de promotion du travail décent en Afrique, les actions doivent être permanentes pour impulser un changement significatif et profond au niveau des conditions de travail et la CSI-Afrique s'y est engagée. La preuve,

- les 2 forums de la CSI-Afrique organisés en 2009 et 2010 sur la crise économique et financière mondiale, le pacte mondial pour l'emploi s'inscrivent dans cette perspective ;
- Il en est même de l'atelier *sur l'élaboration de documents de politiques sur le travail décent d'octobre 2010*;
- *et du forum annuel syndical de la rentrée de janvier 2011*

Ces initiatives ont contribué à approfondir les réponses du mouvement syndical africain à la crise économique et financière mondiale dans l'optique d'une appropriation effective des principes directeurs du pacte mondial pour l'emploi, et de la réalisation des programmes par pays pour un travail décent (PPTD) préconisés par l'OIT dans les pays africains. Elles ont permis aussi aux différentes parties prenantes de la CSI-Afrique de :

- *mieux appréhender le travail décent comme un outil pour la promotion du développement en Afrique ;*
- *faire le point sur les effets de la crise économique et financière sur l'Afrique et dégager les implications pour les économies et les syndicats du continent ;*
- *mieux cerner les approches préconisées pour la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi ;*
- *apprécier l'action syndicale en vue de la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi et relever les meilleures pratiques ;*
- *réfléchir sur quelques axes de stratégies syndicales de sortie de crise dans l'optique de modèles alternatifs au néolibéralisme et de la création d'emplois décents ;*
- *être informé et sensibilisés sur l'approche de la gestion axée sur les résultats préconisée par le BIT ;*
- *identifier les stratégies de promotion du travail décent en Afrique, notamment à travers les Programmes de pays pour un travail décent (PPPTD) et la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi ;*
- *réfléchir sur les priorités syndicales en matière de travail décent et dégager des stratégies syndicales pour concrétiser ses priorités.*

Ce dialogue politique à l'occasion du lancement de ce nouveau rapport du BIT sur le thème « Croissance, Emploi productif et travail décent dans les PMA » offre une occasion à la CSI-Afrique de donner ses orientations sur la stratégie de développement pour l'Afrique afin que le Pacte Mondial pour l'Emploi et l'Agenda du Travail Décent doivent être au cœur du programme de restructuration économique et du développement de l'investissement en vue de satisfaire aux besoins fondamentaux des populations africaines.

2. Les problèmes liés à l'emploi et aux conditions de travail en Afrique

En général, l'emploi en Afrique est caractérisé par quatre traits majeurs :

- Une offre de travail abondante jeune et peu qualifiée ;
- Une demande de travail orientée vers les activités primaires, non salariées et largement informelle se traduisant ainsi par des emplois précaires et informels ;
- Un chômage relativement peu élevé, urbain, féminin mais avec un chômage des jeunes urbains excessivement élevé et un sous-emploi massif, surtout rural ;
- un faible niveau d'emploi décent.

Ces caractéristiques sont maintenant exacerbées par les effets pervers de la crise économique et financière mondiale qui a conduit à une détérioration de la situation de l'emploi partout dans le monde (selon les récentes estimations de l'OIT le nombre de chômeurs pourrait atteindre 240 millions en fin 2010 avec près de 50 millions en Afrique).

Selon une investigation menée auprès des organisations syndicales africaines, les problèmes liés à l'emploi, au travail et aux conditions de travail peuvent être regroupés dans les six catégories suivantes :

- L'absence de protection sociale ;
- L'absence d'hygiène, sécurité et santé aux lieux de travail ;
- Le non respect des normes internationales et des lois sociales ;
- La précarité de l'emploi et le chômage ;
- Le manque de facteurs de production ;
- L'absence de compétence.

Ces problèmes seraient liés au contexte de l'économie mondiale caractérisée par la prééminence du néolibéralisme, la mauvaise gouvernance économique et politique, la faiblesse des Etats africains, la faiblesse institutionnelle des structures de protection des travailleurs et la faible capacité d'intervention des syndicats africains. Parmi certaines causes directes de ces situations, on peut citer, *la recherche de la maximisation du profit par les entreprises opérant sur le continent, la délocalisation, la flexibilité excessive et la déréglementation accordées aux investisseurs dans les zones franches d'exportation, la démission de l'État dans sa mission de régulation, le sous équipement et la défaillance de l'administration de travail, l'absence des forces syndicales au niveau des secteurs, national et international, l'absence de liberté syndicale, le manque de protection des délégués du personnel, le manque de capacité des représentants des travailleurs, la faible capacité d'offre d'emploi, les carences des politiques de création d'emploi, les effets néfastes des politiques imposées par les institutions de Bretton Woods et l'OMC, l'iniquité dans la répartition des fruits de la croissance.*

3. Stratégies syndicales en vue de faire face aux problèmes de l'emploi et des conditions de travail en Afrique

Au regard du contexte africain et des problèmes identifiés, les syndicats africains se sont déjà engagés dans des actions de formation et d'expertise non seulement pour faire un meilleur

diagnostic de leur contexte socio-économique, culturel et politique mais surtout pour renforcer leurs capacités en analyse socio-économique et en formulation de stratégies alternatives de développement.

La mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi peut contribuer à rétablir la confiance et aider les pays à réaliser la croissance, créer des emplois décents, et garantir le respect des normes internationales du travail, assurer une protection sociale adéquate pour les groupes vulnérables et jeter les bases solides d'une relance économique juste et durable.

C'est pourquoi, la CSI-Afrique a déjà pris des initiatives pour promouvoir le pacte et sensibiliser ses membres. On peut citer entre autres, l'organisation de deux foras en septembre 2009 et octobre 2010 sur la crise mondiale et le pacte mondial pour l'emploi et d'un atelier régional sur l'élaboration de documents de politique sur le travail décent, ainsi que le soutien apporté à ses affiliés en vue de leur participation à des activités sous régionales.

Ces initiatives ont contribué à approfondir les réponses du mouvement syndical africain à la crise économique et financière mondiale dans l'optique d'une appropriation effective des principes directeurs du pacte mondial pour l'emploi, et de la réalisation des programmes par pays pour un travail décent (PPTD) préconisés par l'OIT dans les pays africains.

Avec la crise économique et financière mondiale, l'Afrique a été gravement affectée sur plusieurs plans. Les implications sociales sont désastreuses pour les populations et les travailleurs. L'environnement des pays africains n'a pas changé. Aux crises climatique, écologique et alimentaire s'ajoutent maintenant cette financière et économique globale. Les syndicats ont maintenant une responsabilité plus lourde et plus grande à s'impliquer encore plus fortement dans le dialogue socioéconomique par des propositions crédibles et pertinentes.

Dans le cadre ce contexte et face aux tendances lourdes du contexte africain caractérisées par cinq phénomènes, *l'engrenage de la pauvreté, la faible accessibilité des économies aux marchés mondiaux, la mauvaise gouvernance des Etats, le piège des ressources naturelles, le danger lié au changement climatique et à l'insécurité alimentaire*, les orientations de politique économique recommandées par la CSI-Afrique tiennent compte de trois caractéristiques majeures :

- i. ***la nécessité d'un changement de paradigme pour conduire les politiques et les stratégies de développement en Afrique.*** Ce qui suppose l'abandon de l'ultralibéralisme et de la reconnaissance du rôle crucial de l'Etat comme garant de la justice sociale, de la promotion du développement humain et de la solidarité dans tous les pays africains ;
- ii. ***l'exigence d'une bonne gouvernance dans les pays africains.*** La permanence des menaces d'une mal gouvernance sur les équilibres économiques, sociaux, environnementaux et le devenir des travailleurs et travailleuses en Afrique est avérée ;

- iii. ***une véritable réforme de la gouvernance mondiale*** pour permettre aux Etats africains de s'affranchir de la domination des Institutions internationales et des puissances occidentales et des puissances émergentes.

Concernant la protection sociale qui a les avantages de court et long terme de croissance économique, de stabilité et de réduction de la pauvreté., on assiste de nos jours à une couverture sociale qui est en régression avec comme corollaire l'accentuation de la pauvreté. Les débats sur l'amélioration du système de protection sociale se sont limités au secteur formel, à la restauration de l'équilibre financier par l'augmentation du taux de prélèvement sur les salaires.

Les débats actuels touchent peu la question fondamentale qui reste l'absence de couverture de la majorité des populations, l'extension du secteur informel mais surtout la capacité d'auto-organisation de ce secteur et sa contribution au développement du système de protection sociale. Or comme les éléments qui font partie des droits de l'homme, le socle de protection sociale est une nécessité sociale et économique en matière de développement durable, de paix et de sécurité. Aussi, plusieurs composantes du socle de protection sociale peuvent être mises en œuvre en s'intégrant dans l'espace fiscal et les politiques nationales.

A cet effet, les décisions politiques sur la protection sociale devraient être poursuivies en vue d'assurer la protection sociale aux groupes les plus faibles et vulnérables.

Aussi, il convient donc aux ***Gouvernements*** de :

- formaliser la protection sociale dans les programmes de développement ;
- mettre efficacement en application les politiques sociales de protection en assurant l'attribution de ressources proportionnées, et le renforcement de capacité ;
- développer les ressources soutenables pour la protection sociale ;
- renforcer les politiques et les programmes sociaux de protection menés par les pays ;
- développer les filets sociaux de sécurité conçus pour protéger les communautés vulnérables aux chocs économiques.

Les ***partenaires au développement*** devraient :

- soutenir techniquement et financièrement les pays pour développer et mettre en application des politiques sociales de protection particulièrement pour les communautés désavantagées et faibles ;
- soutenir les partages d'expériences entre pays.

En guise de conclusion, la CSI-Afrique, observe que nombreuses de ses préoccupations dans la perspective du développement durable dans les PMA et de la promotion du travail décent sont prises en compte dans ce rapport.

Le rapport relève nettement que la priorité pour les PMA n'est plus la croissance pour la croissance. Mais la croissance doit avoir comme pilier l'emploi productif mais surtout le travail décent avec une grande responsabilité incombant aux gouvernements de ces pays. Et ce dans le cadre d'un véritable dialogue social à instaurer entre les gouvernements et, les organisations professionnelles des travailleurs et des employeurs.